

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00274

Numéro SIREN : 447 859 299

Nom ou dénomination : CAPRIONA

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/007809

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	10 693	10 693		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	130 857	130 857		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 880	12 880		
Autres immobilisations corporelles	214 635	96 863	117 772	99 363
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	14 584 784	244 351	14 340 433	13 819 342
Créances rattachées aux participations	5 663 901	273 040	5 390 861	6 862 864
Autres titres immobilisés	543 719	431 951	111 768	166 125
Prêts	319 475		319 475	418 419
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 480 944	1 200 635	20 280 309	21 366 114
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	443		443	4 215
Créances				
Clients et comptes rattachés	369 467		369 467	392 282
Autres créances	243 432		243 432	256 152
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	16 103 686	774 907	15 328 779	10 182 302
Disponibilités	2 401 234		2 401 234	2 609 192
Charges constatées d'avance (3)	7 760		7 760	8 559
TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 126 022	774 907	18 351 115	13 452 702
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	40 606 966	1 975 542	38 631 424	34 818 816
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 379 000	9 379 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 997 595	1 997 595
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	937 900	937 900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	16 730 719	10 342 875
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 847 929	6 687 972
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30 893 143	29 345 342
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	907 913	1 266 356
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 519 977	3 562 853
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 535	64 015
Dettes fiscales et sociales	864 659	132 524
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 310	
Autres dettes	322 886	447 725
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	7 738 281	5 473 474
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	38 631 424	34 818 816
(1) Dont à plus d'un an (a)	544 791	906 704
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 193 490	4 566 770
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	315	239
(3) Dont emprunts participatifs	5 377 626	3 465 132
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018	Ecart €	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 300 700	1 182 950	117 750	9,95
Chiffre d'affaires net	1 300 700	1 182 950	117 750	9,95
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée		Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes		
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	13 319	11 795	1 524	12,92
Autres produits	111	1	109	NS
Total produits d'exploitation (I)	1 314 129	1 194 746	119 383	9,99
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	622 327	491 433	130 894	26,64
Impôts, taxes et versements assimilés	13 422	15 448	-2 025	-13,11
Salaires et traitements	532 527	480 179	52 347	10,90
Charges sociales	237 182	193 333	43 849	22,68
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	34 022	36 289	-2 267	-6,25
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	7	7		
Total charges d'exploitation (II)	1 439 488	1 216 682	222 806	18,31
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-125 359	-21 936	-103 423	471,47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	1 432 340	1 244 823	187 517	15,06
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)	76 365	74 244	2 121	2,86
Autres intérêts et produits assimilés (3)	396 110	146 174	249 936	170,99
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charges	1 170 697	8 605	1 162 092	NS
Différences positives de change	78	57 412	-57 334	-99,86
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement	956 268	21 848	934 419	NS
Total produits financiers (V)	4 031 858	1 553 105	2 478 753	159,60
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provi	1 133 615	1 225 054	-91 439	-7,46
Intérêts et charges assimilées (4)	92 657	65 976	26 680	40,44
Différences négatives de change	33 198	179	33 019	NS
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placem	107 163	96 815	10 348	10,69
Total charges financières (VI)	1 366 633	1 388 024	-21 391	-1,54
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	2 665 224	165 081	2 500 143	NS
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I)	2 539 866	143 145	2 396 721	NS

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018	Ecart €	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	546		546	
Sur opérations en capital	52 180	8 559 486	-8 507 306	-99,39
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	52 726	8 559 486	-8 506 760	-99,38
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	26 509	1 994 989	-1 968 480	-98,67
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	26 509	1 994 989	-1 968 480	-98,67
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	26 217	6 564 497	-6 538 280	-99,60
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	718 154	19 670	698 484	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	5 398 713	11 307 337	-5 908 624	-52,25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 550 784	4 619 365	-1 068 581	-23,13
BENEFICE OU PERTE	1 847 929	6 687 972	-4 840 043	-72,37
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	50 954		50 954	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	66 056		66 056	

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Certifié conforme
Le Président



Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
4 rue Monseigneur Mondon - BP 80 830
97 400 Saint-Denis

Cabinet VERBARD

Commissaire aux comptes
150 T, rue Marius et Ary Leblond
97 460 Saint Paul

CAPRIONA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019



commissaire
aux comptes



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

CABINET VERBARD

Commissaire aux comptes

CAPRIONA

SAS au capital de 9 379 000 euros

Siège social : 40, rue Mahatma Gandhi – 97419 LA POSSESSION

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAPRIONA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 12 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

CABINET VERBARD

Commissaire aux comptes

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la valeur des postes « immobilisations financières » et « valeurs mobilières de placement ».

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 12 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

.../...



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

CABINET VERBARD

Commissaire aux comptes

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux comptes

CABINET VERBARD

Commissaire aux comptes

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 22 juin 2020

Les Commissaires aux comptes :

EXA

Loïc DRIEUX

CABINET VERBARD

Éric VERBARD